

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS RÉGLEMENTAIRES

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS n°2020/24

PUBLIE LE Vendredi 26 juin 2020

Avis de Publication

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

Monsieur Frédéric CUVILLIER, président de la communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) certifie que, conformément aux articles L. 5211-47 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le recueil des actes administratifs n° 2020-24 a été publié ce jour et a été mis à la disposition du public pour consultation dès aujourd'hui :

- à l'accueil de l'hôtel communautaire, 1 boulevard du bassin Napoléon à Boulogne-sur-Mer en version **papier**,
- sur le site Internet de la CAB : www.agglo-boulonnais.fr, en version **numérique**.

Pour tout renseignement concernant le recueil, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil de l'hôtel communautaire.

Les actes administratifs publiés dans ce recueil peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication du recueil d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

**Avis affiché ce jour au lieu indiqué ci-dessus
et mis en ligne sur le site Internet de la CAB www.agglo-boulonnais.fr**

Fait à Boulogne-sur-Mer le : 26/06/2020

Le Directeur Général des Services

Jean-Marc PLOUVIN



SOMMAIRE

- I Délibération du Bureau Communautaire : Néant**
- II Délibération du Conseil Communautaire du 18 juin 2020**
- III Arrêtés et Décisions du Président du 23 juin 2020**

I

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

II

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 18 juin 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 18 JUIN 2020
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne

Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Christian BALY - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

Était absent :

Pascale LEBON - Saint Martin-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Patricia DUHAMEL

MOBILITE DURABLE

N° 09C_18_06_2020

ELECTROMOBILITÉ - DISPOSITIFS DE LA CENTRALE D'ACHAT DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB) s'est dotée d'un plan de développement de l'électromobilité, et pour ce faire, a adhéré à une centrale d'achats de fournitures, de maintenance et d'exploitation d'un service de recharge dénommé « pass pass électrique », pilotée par la Région Hauts-de-France. Elle a d'ailleurs renouvelé son adhésion pour la période 2019-2022.

La Commission permanente du Conseil Régional Hauts-de-France a validé le 04 février 2020 son engagement dans une démarche relative à l'ouverture à l'itinérance du réseau « pass pass électrique » et la modification de la grille tarifaire.

Concernant, l'ouverture à l'itinérance, il s'agit de répondre à une obligation de la réglementation européenne qui impose d'inscrire le réseau « pass pass électrique » des Hauts-de-France au sein de l'ensemble des réseaux européens de bornes et de permettre ainsi :

- l'itinérance entrante : ouverture du réseau aux abonnés d'autres réseaux ;
- l'itinérance sortante : accès des abonnés « pass pass électrique » à d'autres réseaux de bornes.

Cette ouverture permettra notamment aux usagers des Hauts-de-France une meilleure connexion entre les réseaux régionaux : possibilité pour les abonnés du sud de la région de se recharger sur le réseau « pass pass électrique » et inversement.

Pour ce faire, il est prévu de signer une convention avec la société GIREVE qui développe une plate-forme de services permettant la mise en relation entre gestionnaires d'infrastructures de recharge et opérateurs de mobilité pour passer des accords d'itinérance. Ces accords permettront d'ouvrir le réseau « pass pass électrique » aux utilisateurs d'autres réseaux à un coût avantageux pour eux. Ce service n'est pas facturé à la centrale d'achat qui bénéficiera du reversement des recettes générées par ces nouveaux utilisateurs.

La société GIREVE offre également à la centrale d'achat régionale l'accès gratuit pour ses abonnés à l'itinérance sortante en direction de 5 réseaux publics de bornes présents dans les départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise.

Concernant la modification de la grille tarifaire, il ne s'agit pas d'augmenter les tarifs mais d'inscrire de nouvelles catégories tarifaires. La CAB n'est pas impactée par ses nouvelles dispositions car les tarifs pour les bornes normales qui équipent la CAB sont maintenus.

Le CONSEIL décide :

- **d'approuver l'engagement de la centrale d'achat mobilité électrique dans les démarches d'ouverture de son réseau à l'itinérance,**
- **d'approuver la convention de partenariat entre la Région et la société GIREVE qui développe une plateforme d'échanges entre opérateurs de**

mobilité,

- de valider la grille tarifaire annexée.

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le

SLOW

ID : 062-246200729-20200618-09C_18_06_2020-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Claude ETIENNE

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 18 JUIN 2020
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne

Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Christian BALY - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

Était absent :

Pascale LEBON - Saint Martin-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Patricia DUHAMEL

MOBILITE DURABLE

N° 10C_18_06_2020

AIDE FINANCIÈRE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE - COMPLÉMENT À LA DÉLIBÉRATION DU 19 DÉCEMBRE 2019

Par délibération du 19 décembre 2019, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a voté la création d'une aide financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE).

Le montant de la subvention est de 30% du prix d'achat TTC du VAE plafonné à 200 euros TTC pour les personnes imposables et 100 euros TTC pour les personnes non-imposables, ce qui permet à ces derniers de pouvoir solliciter l'aide complémentaire de l'État.

Il s'avère que l'aide de l'État est quant à elle plafonnée à 20% du prix d'achat du VAE.

Dès lors et pour ne pas léser les bénéficiaires non imposables, la CAB propose d'abonder l'aide financière dans ce cas, pour atteindre le montant maximum d'aides publiques de 200 €, dans la limite des 30% autorisés.

Le CONSEIL décide :

-De valider le principe d'abonder l'aide à l'acquisition d'un VAE, aux bénéficiaires non imposables, pour atteindre le montant maximal d'aides publiques de 200 euros, dans la limite des 30 % du prix d'acquisition autorisé par la CAB.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Claude ETIENNE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 18 JUIN 2020
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne

Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Christian BALY - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

Était absent :

Pascale LE BON - Saint Martin-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Patricia DUHAMEL

DEVELOPPEMENT ET RAYONNEMENT CULTUREL

N° 12C_18_06_2020

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DU BOULONNAIS-
TARIFICATION 2020/2021

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Boulonnais est un des piliers de la politique culturelle de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB).

Conformément à son projet d'établissement, il doit être un lieu ouvert, tourné vers l'innovation et participer au rayonnement culturel de l'agglomération boulonnaise en cohérence avec sa mission d'enseignement artistique.

La tarification 2020/2021 reflète ces orientations :

TARIFICATION 2020/2021	Tarif plein hors CAB	Tarif préférentiel CAB
FRAIS D'INSCRIPTION		22 €
FRAIS DE SCOLARITÉ		
ÉVEIL/INITIATION		
- Parcours d'éveil (danse, musique, musique et danse ***) - Parcours d'initiation (danse, musique)	195 € 176 €* 294 € 265 €* 152 €	82 € 74 €* 123 € 111 €* 61 €
Double parcours**		
Initiation instrumentale supplémentaire**		
CURSUS MUSIQUE ou DANSE		
- Parcours Diplômant (Cycles 1, 2, 3) - Parcours Personnalisé (Cycle 2) ** - Formation Continué (Cycle 3) **	388 € 364 €* 582 € 546 €* 152 €	160 € 150 €* 240 € 225 €* 61€
DOUBLE CURSUS MUSIQUE et DANSE **		
PRATIQUE INSTRUMENTALE SUPPLÉMENTAIRE **		
PRATIQUE COLLECTIVE		
Pour une ou deux pratiques collectives (chœur, orchestre, Formation Musicale, ateliers, danse adulte, ensemble ...) hors cursus diplômant	232 € 210 €* 81 €	102 € 92 €* 61 €
MISE À DISPOSITION D'UN INSTRUMENT		
Élève suivant un cours instrumental de niveau initiation, 1C1, 1C2, 1C3, 1C4, 2C1, 2C2	81 €	61 €
Élève suivant un cours instrumental de niveau 2C3 ou supérieur	162 €	122 €

* tarif applicable à la fratrie si plusieurs enfants inscrits.

** sous réserve de validation pédagogique.

*** selon règlement des études danse en vigueur.

FRAIS D'INSCRIPTION

Le paiement des frais d'inscription est obligatoire au moment de l'inscription ou de la réinscription, y compris pour les disciplines soumises à un test d'entrée. Il engage les familles

et il ne peut donner lieu à aucun remboursement.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Les frais de scolarité s'entendent à l'année et sont réglés en une fois (ou à défaut en deux fois, à la demande expresse des familles).

Les démissions sont possibles tout au long de l'année mais elles n'exonèrent pas les familles du paiement des frais de scolarité annuels et n'entraînent pas le remboursement de tout ou partie de ces frais, sauf cas dérogatoires suivants à justifier (déménagement pour raisons professionnelles en dehors de la région Hauts-de-France, et raisons médicales).

Une dérogation est maintenue pour les nouveaux élèves ou les élèves réinscrits ayant opté pour un nouveau cursus au terme d'une période d'essai. Cette période d'essai prend fin le 3^{ème} samedi suivant la date de rentrée.

Toute nouvelle inscription en cours d'année ouvre droit à deux cours d'essai qui, s'ils ne sont pas concluants, n'entraînent pas la facturation des frais de scolarité. Les frais d'inscription restent toutefois dus.

Pour être effective, toute réinscription reste conditionnée à l'acquittement des frais de scolarité de l'année antérieure.

En dehors des dérogations prévues par la présente délibération, le tarif préférentiel CAB est réservé aux usagers pouvant justifier d'une domiciliation dans la CAB au moment de la (ré)inscription selon les modalités précisées dans le règlement intérieur et l'administration.

En dehors des dérogations prévues par la présente délibération, l'exonération des frais de scolarité pour conditions de ressources est réservée aux seuls habitants de la CAB, selon les modalités précisées dans le règlement intérieur.

MISE À DISPOSITION D'INSTRUMENT

Afin d'encourager la pratique musicale, le Conservatoire peut mettre à disposition de ses élèves à titre onéreux des instruments de musique, dont la CAB est propriétaire, selon les modalités suivantes :

- Signature d'une convention annuelle précisant notamment les conditions d'assurance ;
- Et paiement des frais de mise à disposition d'instrument en une fois à la délivrance de l'instrument

Dans le cadre d'un projet de l'établissement, la mise à disposition temporaire d'instrument à un élève peut être gratuite.

FRAIS D'INSCRIPTION POUR LES ANCIENS ÉLÈVES

Afin de permettre aux anciens élèves inscrits au Conservatoire de poursuivre leur pratique musicale dans des conditions optimales, une salle peut être mise à leur disposition selon les modalités précisées dans le règlement intérieur usagers et sous réserve de s'acquitter en une fois des **frais d'inscription de 44 euros**.

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES À L'OBJECTIF D'OUVERTURE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT.

	Frais d'inscription	Frais de scolarité	Mise à disposition d'un instrument
Élève CAB dont le responsable légal n'est pas imposable à l'impôt sur le revenu (modalités précisées dans le règlement intérieur)	Non exonéré	Exonéré 100 %	Non exonéré
Élève relevant du dispositif CHAM	Exonéré 100 %		
Ancien élève CHAM à la sortie du dispositif	Non exonéré	Exonéré 100 % la première année puis 50 % la seconde année	
Élève jusque 25 ans révolus, non rattaché fiscalement à un parent et non imposable (modalités précisées dans le règlement intérieur)	Non exonéré	Exonéré 100 %	Non exonéré

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES À L'OBJECTIF D'ATTRACTIVITÉ DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT.

La Classe Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES) s'adresse à des élèves souhaitant s'orienter vers les métiers de la musique. Les élèves post-bac entrant dans cette formation ont le statut d'étudiant.

	Frais d'inscription	Frais de scolarité	Mise à disposition d'un instrument
Élève CPES	22 €	Tarif préférentiel CAB	
Élève jusque 25 ans révolus, en étude sur la CAB (modalités précisées dans le règlement intérieur)			

Le règlement intérieur des usagers précise les modalités d'application de cette politique tarifaire 2020/2021. Il est modifié en conséquence.

Le CONSEIL décide :

- d'approuver la tarification 2020/2021 du Conservatoire du Boulonnais et la modification de son règlement intérieur usagers dans les conditions précisées ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Thérèse GUILBERT
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 18 JUIN 2020
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne

Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Christian BALY - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

Était absent :

Pascale LEON - Saint Martin-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Patricia DUHAMEL

DEVELOPPEMENT ET RAYONNEMENT CULTUREL

N° 13C_18_06_2020

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DU BOULONNAIS- ADAPTATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2019/2020.

Depuis le 02 juin 2020, le Conservatoire du Boulonnais est à nouveau autorisé à accueillir ses élèves. Cette reprise a d'abord concerné les cours d'instruments et de Formation Musicale dans des conditions pédagogiques et sanitaires adaptées. D'autres activités ont pu redémarrer, sans toutefois pouvoir revenir à un fonctionnement normal.

Dès le début du confinement, l'équipe enseignante s'est employée à maintenir un lien pédagogique avec les élèves à distance avant qu'une solution de télé-enseignement ne soit déployée à partir du 20 mai depuis le siège du Conservatoire du Boulonnais.

Dans ces conditions exceptionnelles, il est proposé d'appliquer une baisse de 25 % sur les frais de scolarité annuels à l'ensemble des usagers et une baisse de 50 % pour les plus jeunes élèves en Eveil/Initiation car aucune continuité pédagogique n'a pu être assurée.

Cette remise sera appliquée sur la seconde échéance de facturation qui n'est pas encore intervenue.

Le CONSEIL décide :

- D'adapter la grille tarifaire 2019/2020 du Conservatoire du Boulonnais dans les conditions précisées ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Thérèse GUILBERT
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 18 JUIN 2020
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne

Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Christian BALY - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

Était absent :

Pascale LEON - Saint Martin-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Patricia DUHAMEL

FINANCES

N° 14C_18_06_2020

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LA PRÉSENTATION ET L'APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2019

Conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire doit procéder à l'élection d'un président dans les séances où le compte administratif est débattu.

Le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote. Le compte administratif déposé à la sous-préfecture doit être accompagné d'un extrait de délibération attestant que cette procédure a été respectée.

Le CONSEIL décide :

- de désigner Thérèse GUILBERT en qualité de présidente de séance pour la discussion et le vote du compte administratif 2019.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Loup LESAFFRE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 18 JUIN 2020
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne

Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Christian BALY - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

Était absent :

Pascale LEBON - Saint Martin-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Patricia DUHAMEL

FINANCES

N° 17C_18_06_2020

DÉCISIONS MODIFICATIVES N°1 EXERCICE 2020

Décision modificative n°1 – budget 2020

Depuis le vote du budget primitif 2020 en décembre 2019, les besoins d'ajustements budgétaires sont nombreux. Avec la crise sanitaire, l'économie du territoire a été paralysée pendant près de deux mois et les reprises d'activités depuis le 11 mai se font progressivement. Les activités culturelles et sportives ont subi le même choc avec une onde de diffusion qui peut persister dans le temps, en raison des exigences sanitaires à respecter pour protéger les usagers.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), en qualité d'organisatrice de grands services publics urbains et d'actrice institutionnelle du développement économique, sportif et culturel s'est positionnée pendant la crise, à la fois pour assumer ses services essentiels (en protégeant ses salariés) et pour accompagner les entreprises locales : report des loyers, suspension des redevances, accompagnement des délégations de services publics avec mise en place d'avances sur sujétions, soutien exceptionnel pour la SEM Nausicaà dont la CAB est actionnaire principal, etc.

Le contexte auquel nous sommes confrontés produit inévitablement des surcharges financières et des pertes de recettes tarifaires ou fiscales qui peuvent se chiffrer à plusieurs millions d'euros.

De surcroît, la perturbation du calendrier électoral aura pour effet de reporter des décisions sur les projets nouveaux, dont le lancement devra aussi tenir compte du contexte économique local nouveau.

Le compte administratif 2019 dégage fort heureusement des résultats satisfaisants qui permettent d'absorber les surcoûts et de provisionner pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Si la collectivité pourra faire face à ce choc économique, il n'en demeure pas moins qu'en fonction du niveau d'utilisation des provisions et du rebond d'équilibre des services publics industriels et commerciaux, l'autofinancement d'investissements nouveaux sera plus ou moins impacté, et les conditions de remboursement d'emprunts de certains investissements passés seront potentiellement à réexaminer.

La présente décision modificative intègre les résultats des comptes 2019, les affectations réglementaires aux sections d'investissements pour couverture des besoins de financement, et l'ensemble des ajustements budgétaires pour faire face à une situation exceptionnelle.

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Le contexte tendu lié à la crise sanitaire a touché directement certains services publics de la CAB. En tant qu'actionnaire majoritaire de la SEM NAUSICAA et au regard de la situation, 4 000 000 € d'apport en compte courant d'associés sont inscrits au budget, pour accompagner la SEM dans ses besoins de trésorerie avec la réouverture de l'équipement.

Les demandes en cours relatives à la réhabilitation des logements privés engendrent une inscription complémentaire de 1 000 000 € pour les fonds octroyés aux particuliers. 250 000 € sont également ajoutés dans le cadre de fonds délégués d'aide à la pierre pour le logement public. Quant aux fonds aux bailleurs, ils sont augmentés de 550 000 €. Le fonds PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) est revu à la baisse : - 50 000 €.

Dans le respect du protocole de financement d'Habitat du Littoral, il est proposé d'inscrire 2 273 000 €.

Au regard des décalages de certains projets, plusieurs ajustements, en baisse de dépenses, sont possibles :

- 300 000 € pour la gare maritime
- 1 200 000 € pour la salle l'Embarcadère
- 1 000 000 € pour le parking Pitendal

En revanche, ce sont + 85 000 € qui sont inscrits pour l'aménagement du bâtiment des régies aux Rives de Liane, 320 000 € pour l'acquisition foncière relative au parking CAPECURE et 15 000 € pour le balisage des chemins de randonnée.

Un ajustement de la participation du budget principal au budget annexe assainissement pour les travaux sur réseaux unitaires est également proposé au regard des inscriptions budgétaires de l'exercice 2020 (+ 274 050 €).

L'affectation du résultat de fonctionnement à l'autofinancement permet d'annuler une partie du recours à l'emprunt (-4 100 000€).

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

La crise sanitaire a rendu impossible le déroulement de plusieurs événements culturels, sportifs, sociaux, de prévention, etc. programmés sur 2020. L'ajustement budgétaire se traduit de la manière suivante :

- L'annulation du Printemps de la Danse : - 66 000 € en dépenses et – 5 000 € en recettes.
- La lecture publique et autres projets liés aux interventions culturelles : - 10 000 € de dépenses.
- L'annulation du programme pré Poulpaphone et Musiques actuelles : - 10 000 € et – 10 000 € de recettes liée à la baisse de la jauge.

- La diminution des subventions pour l'ensemble des manifestations culturelles : - 10 000 €.
- La baisse des interventions du parc scénique : - 5 400 €.
- Pour le conservatoire de musiques et de danse : - 15 000 € pour les actions culturelles et - 15 000 € pour le budget de fonctionnement. Les recettes liées à la tarification sont également revues à la baisse : - 30 000 €.
- L'annulation de l'action Cité Mobile (- 10 000 €).
- L'annulation du challenge sécurité routière ainsi que les bourses pour le permis (- 4 500 €).
- La baisse des subventions aux actions dans le cadre du développement solidaire (- 7 500 €).
- L'arrêt des activités nautiques engendre une diminution de 75 250 € des crédits.
- Une baisse pour les subventions aux clubs nautiques -8 000 €.
- L'annulation de certains événements de sport de haut niveau - 4 000 €.
- L'annulation de plusieurs visites dans le cadre du permis de louer : - 3 600 €.

La CAB a également mutualisé l'achat de masques à destination de la population pour accompagner le déconfinement : 180 000 masques réutilisables ont été commandés. Un crédit de 592 000 € a été affecté à ces achats avec, par ailleurs, une participation attendue de l'État de 180 000 € (les communes assumeront 50 % du reste à charge avec la CAB).

Enfin, alors que certains impacts financiers liés à la crise sanitaire ont pu être chiffrés dès à présent, d'autres, touchant également les services publics industriels et commerciaux de la CAB, nécessitent d'être provisionnés afin de faire face aux conséquences économiques qui pourraient encore en découler. Ces sont ainsi 3 000 000 € de provisions, liées aux surcoûts du COVID19, qui sont inscrits.

Par ailleurs, comme chaque année, il est proposé de réinscrire les crédits de subventions dues aux associations partenaires de la CAB (reports d'engagements non soldés en 2019) dans les domaines suivants : participations aux bourses aux doctorants (20 000 €), subventions versées dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire (20 412 €), participation aux colloques universitaires (2 810 €), soutien au projet Univ'innov (3 693 €). Enfin, ces reports concernent également les soutiens aux sports nautiques (9 700 €) et aux sports de haut niveau (4 600 €).

Il est proposé également de répartir différemment le versement des subventions aux clubs sportifs de haut niveau (60% d'acompte pour la première partie de la saison sportive contre 50% jusqu'alors), une inscription complémentaire de 35 500 € pour ces clubs est programmée sur 2020.

Au niveau des dépenses de personnel, certains ajustements sont effectués pour l'assurance statutaire (- 17 500 €) et la participation employeur aux chèques déjeuners (- 35 000 €). Il s'agit d'écritures comptables permettant une ventilation analytique.

La valorisation des certificats d'économie d'énergie, à travers l'appel à projets TEPCV (Territoires à Énergie Positives pour la Croissance Verte) permet de financer les projets de l'ensemble du territoire Pays pour un montant de 1 400 000 €.

Des crédits supplémentaires sont inscrits pour la contribution à l'ATMO, association de surveillance de la qualité de l'air (+ 4 500 €) et 10 000 € pour la participation à la campagne sur les mesures de la qualité de l'air dans le secteur de Manihen à Outreau. Une subvention exceptionnelle de 10 000 € est également inscrite pour l'association APMC pour clôturer l'opération Bou'sol. Concernant les fluides, des ajustements sont nécessaires pour les

aires d'accueil des gens du voyage (+10 000 €) et le Centre (10 000 €).

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial pour l'accélération de la Troisième Révolution Industrielle (COTRI), 165 000 € de crédits sont inscrits (en dépenses et en recettes).

La couverture des besoins de financement des budgets annexes engendre l'augmentation de la participation du budget principal :

- pour le budget annexe économique : + 4 150 000 €
- pour le budget annexe valorisation des déchets : + 2 000 000 €
- pour le budget annexe transport : + 3 700 000 €.

Recettes :

En recettes, certaines ressources sont ajustées à la suite des notifications reçues :

- la Dotation Globale de Fonctionnement est ajustée : - 50 189 €
- les recettes fiscales avec les contributions directes : + 731 539 € mais - 237 568 € pour la CFE en raison de l'exonération fiscale d'une partie des activités de Nausicaà
- la TEOM : + 64 637 €
- la TASCOM : + 87 862 €
 - les allocations compensatrices : + 242 789 €
 - les IFR : - 6 503 €
 - la CVAE : + 70 607 €

Par ailleurs, la crise impactera indéniablement la collecte des taxes de séjour, c'est un ajustement à la baisse de 250 000 € qui est appliqué à cette recette.

Enfin, la Région ayant validé les conventions 2017-2018 et 2019 de financement pour la Mission Capécure 2020, 338 000 € peuvent être inscrits pour couvrir les dépenses passées.

BUDGET ECONOMIQUE

INVESTISSEMENT

Afin de soutenir l'activité économique des petites entreprises du territoire, la CAB a soutenu la création d'un fonds d'urgence, porté par la plate-forme Boulogne Initiative et le Crédit Municipal, visant à l'octroi de prêts d'honneur aux chefs d'entreprise. Un crédit de 300 000 € est inscrit en dépense et en recette.

Au regard du bilan des dépenses réalisées à mi-année dans le cadre des opérations du Programme Pluriannuel d'Investissements Portuaire, 1 131 600 € de crédits budgétaires peuvent être annulés.

L'étude pour l'écologie industrielle portant particulièrement sur le réseau de distribution d'eau sur la zone de Capécure doit être ajustée à la hausse pour 10 000 €. 80 000 € sont inscrits pour l'assistance à maîtrise d'œuvre de la Thalassothermie ainsi que 700 000 € pour le

démonstrateur.

Les résultats d'investissement permettent d'annuler les 4 500 000 € d'emprunt inscrits au budget primitif.

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le

SLO

ID : 062-246200729-20200618-17C_18_06_2020-DE

FONCTIONNEMENT

Le nouveau marché destiné au nettoyage des locaux nécessite un ajustement de crédits budgétaires, ce sont 13 350 € supplémentaires qui sont affectés aux deux pépinières Créamanche et Haliocap ainsi que les bureaux situés dans le bâtiment Charcot.

Des honoraires complémentaires à hauteur de 7 000 € sont inscrits pour le projet de cale de radoub.

Au niveau des dépenses de personnel, certains ajustements sont effectués pour l'assurance statutaire (+ 4 500 €) et la participation employeur aux chèques déjeuners (+ 8 000 €). Il s'agit d'écritures comptables permettant une ventilation analytique.

BUDGET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

En investissement, 5 000 € d'inscriptions supplémentaires correspondent à l'achat de barrières et de panneaux de signalisation routière pour gérer l'adaptation sanitaire de l'accueil et de la circulation des déchetteries à leur réouverture.

La crise sanitaire a également engendré des commandes importantes de masques jetables pour les agents des déchetteries et du centre de tri : 50 000 € de crédits sont inscrits avec en recettes une aide de l'État attendue à hauteur de 19 905 €.

Au niveau des dépenses de personnel, certains ajustements sont effectués pour l'assurance statutaire (+ 10 000 €) et la participation employeur aux chèques déjeuners (+ 20 000 €). Il s'agit d'écritures comptables permettant une ventilation analytique.

BUDGET TRANSPORT

En investissement, l'accélération du Schéma Directeur Cyclable et Electromobilité engendre une inscription complémentaire de 560 000 € avec également des financements supplémentaires : 59 667 € attribués par l'État et 40 000 € du Département.

L'excédent d'investissement reporté permet d'annuler le recours à l'emprunt pour 2 400 000 €.

En fonctionnement, les demandes d'exonération du versement mobilité nécessitent un crédit supplémentaire de 17 000 €. 10 000 € sont également inscrits pour les travaux de

finitions de terre-pleins et de voiries à l'entrée du carrefour

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le

SLOW

ID : 062-246200729-20200618-17C_18_06_2020-DE

Au niveau des dépenses de personnel, certains ajustements sont effectués pour l'assurance statutaire (+ 500 €) et la participation employeur aux chèques déjeuners (+ 1 000 €). Il s'agit d'écritures comptables permettant une ventilation analytique.

En recettes, la crise du COVID-19 impactera directement le versement mobilité basé sur la masse salariale des entreprises et neutralisé dans le chômage partiel, on estime la perte de recettes à près de 1 500 000 €. Par ailleurs, le service de transports scolaires ayant été interrompu, on attend une diminution de 250 000 € de la subvention correspondante de la Région.

Afin d'équilibrer les charges de fonctionnement du budget transport, il est nécessaire d'augmenter la participation du budget principal : + 3 700 000 €.

BUDGET CENTRE NATIONAL DE LA MER

Au regard des risques d'exploitation liés à la crise sanitaire, une provision pour risque de perte de recettes est inscrite à hauteur de 1 330 000 €.

En recettes de fonctionnement, la convention liant la CAB à Ifremer permet d'inscrire les recettes complémentaires relative à la redevance d'occupation pour 2019 et 2020 (+ 22 215 €) ainsi que la refacturation de la taxe foncière (+ 23 126 €).

Les excédents d'investissement permettent l'annulation des 650 000 € d'emprunts prévus au budget primitif.

BUDGET PISCINE PATINOIRE

Les résultats excédentaires de 2019 permettent d'autofinancer les travaux envisagés. Le recours à l'emprunt est annulé à hauteur de 1 500 000 €.

Concernant la section de fonctionnement, au regard des risques d'exploitation liés à la crise sanitaire, une provision est inscrite à hauteur de 95 500 €.

BUDGET CREMATORIUM

Des frais d'honoraires à hauteur de 8 600 € sont nécessaires pour répondre au contentieux en cours.

Par ailleurs, seules les opérations d'intégration des résultats sont reprises.

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le

SLO

ID : 062-246200729-20200618-17C_18_06_2020-DE

BUDGET PARKING

En exploitation, au vu du montant inattendu de la taxe foncière, et dans l'attente de l'instruction par les services fiscaux de la demande de dégrèvement de cette taxe, une subvention exceptionnelle du budget principal est prévue à hauteur de 160 000 €. Le modèle économique d'équilibre du budget de la CAB est en effet fragilisé par cette dépense imprévue.

L'inscription budgétaire pour la taxe foncière est également ajustée en dépenses et en recettes au regard des dégrèvements attendus (- 81 000 € en dépenses et - 192 000 € en recettes).

BUDGET PLAISANCE

Au regard des risques d'exploitation liés à la crise sanitaire, une provision est inscrite à hauteur de 25 928 €.

Le protocole de sortie de l'ancien exploitant engendre des écritures comptables tant en section d'investissement (40 000 € en dépenses) pour les biens récupérés non amortis, qu'en section de fonctionnement pour les provisions et le solde de trésorerie récupérés (+ 65 928 € en recettes).

BUDGET EAU

Cette décision modificative ne reprend que les opérations d'intégration des résultats ainsi qu'une provision liée à la recette de surtaxes, notamment sur le risque d'impayés, 130 000 € sont inscrits.

BUDGET ASSAINISSEMENT

En investissement, les contrats de prêt liés au transfert de la compétence réseaux et plus particulièrement la dissolution du SMAGE, engendrent des écritures de régularisation, 167 711.67 € en 1641 en dépenses et 95 868.07 € en recettes. Les charges financières correspondantes sont également inscrites (59 664.22 € en dépenses et 32 993.52 € en recettes).

On retrouve l'ajustement de la participation du budget principal au budget annexe assainissement pour les réseaux unitaires (+ 274 050 €).

Au vu des excédents constatés, la prévision de recours à l'emprunt est annulée à hauteur de 2 400 000 € et 2 837 719 € sont inscrits dans le cadre des remboursements anticipés de la dette au regard de la première analyse financière réalisée sur les emprunts transférés par les communes.

En fonctionnement, certaines charges de personnel sont ajustées (+ 8 500 €). Il s'agit d'écritures comptables permettant une ventilation analytique des charges.

Comme pour le budget eau, il est proposé de provisionner les risques d'impayés sur la surtaxe. Enfin, les charges financières anticipées de la dette sont provisionnées (819 380 €).

Envoyé en préfecture le 23/06/2020
Reçu en préfecture le 23/06/2020
Affiché le
ID : 062-246200729-20200618-17C_18_06_2020-DE

Le CONSEIL décide :

- de valider les décisions modificatives reprises ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	2
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Loup LESAFFRE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 18 JUIN 2020
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne

Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Christian BALY - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

Était absent :

Pascale LEBON - Saint Martin-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Patricia DUHAMEL

FINANCES

N° 18C_18_06_2020

RECONDUCTION DES SUBVENTIONS SUR L'EXERCICE 2020

Après le vote de la Décision Modificative, intégrant notamment les crédits à inscrire pour les engagements de subventions de 2019, il est proposé d'autoriser les versements lorsque ces subventions ont été engagées par conventions sur l'exercice précédent selon le tableau ci-joint :

Il est expressément indiqué que dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire, ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Le CONSEIL décide :

- d'autoriser le versement des subventions telles que détaillées dans le tableau joint par article budgétaire, bénéficiaire et objet.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Loup LESAFFRE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 18 JUIN 2020
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne

Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Christian BALY - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

Était absent :

Pascale LEBON - Saint Martin-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Patricia DUHAMEL

FINANCES

N° 19C_18_06_2020

MISE EN ŒUVRE DES PRÉCONISATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB) a pris acte le 7 février 2019 des observations définitives formulées par M. le Président de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France pour les exercices 2012 et suivants.

Conformément à l'article L 243-9, un rapport des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Le présent rapport de suivi traite de l'ensemble des rappels au droit et recommandations formulés dans le rapport d'observations définitives.

Le CONSEIL décide :

- **De prendre acte du rapport de suivi des observations définitives et recommandations joint à la présente délibération.**

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE

LE

PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

LE

Jean-Loup LESAFFRE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 18 JUIN 2020
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne

Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Christian BALY - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

Était absent :

Pascale LEON - Saint Martin-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Patricia DUHAMEL

FINANCES

N° 20C_18_06_2020

APPORT EN COMPTE COURANT D'ASSOCIÉ - SEM NAUSICAA

La SEM NAUSICAA gère actuellement le Centre National de la Mer. Dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, l'activité de Nausicaà est à l'arrêt depuis le 14 mars 2020. Les dispositifs mis en place dans le cadre de cette crise permettent notamment à la SEM de solliciter des Prêts Garantis par l'État (PGE). Par courrier, la SEM a alerté la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) sur les difficultés qu'elle rencontrera à couvrir ses besoins prévisionnels de trésorerie d'ici fin 2020, avec des fréquentations attendues à la baisse et le seul recours aux mesures de soutien aux entreprises, en raison d'un besoin supérieur au montant maximum mobilisable.

Afin de garantir la relance de l'activité de Nausicaà, conformément aux articles L1522-4, L1522-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et au vu du rapport d'un administrateur de la SEM sur les motifs du versement d'un compte courant d'associés (rapport joint en annexe), la CAB, en tant qu'actionnaire majoritaire, propose d'effectuer un apport en compte courant d'associés, à hauteur de 4 000 000 € maximum, qui correspond au besoin de trésorerie présenté par la SEM sur les années 2020-2021.

Il est proposé d'accepter cet apport mobilisable jusque fin 2020, remboursable dans un délai de deux ans après la date du premier décaissement et qu'il soit rémunéré au taux d'intérêt de 1,32% pour éviter la qualification d'aide d'État. Le rythme de versement par la CAB sera ajusté en fonction de la réalité du besoin de trésorerie de la SEM.

Les crédits sont ouverts au budget principal sur le compte 2764-95 de la section d'investissement.

Le CONSEIL décide :

- **D'autoriser le versement d'un apport en compte courant d'associés à la SEM Nausicaà à hauteur de 4 000 000 € maximum et échelonnés jusque fin 2020 sur le compte 2764-95 du budget principal,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention fixant notamment les conditions de versement et de remboursement de l'apport.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

**Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 18 JUIN 2020
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne

Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Christian BALY - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

Était absent :

Pascale LEBON - Saint Martin-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Patricia DUHAMEL

FINANCES

N° 21C_18_06_2020

GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DU SYMSAGEB

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a pris la compétence « gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) au 1^{er} janvier 2018. Elle a délégué la partie « inondations intérieures » au Syndicat Mixte pour le SAGE du Boulonnais (SYMSAGEB), lequel porte notamment le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Par délibération du 19 décembre 2019, le Conseil communautaire a autorisé la signature de la convention pluriannuelle de financement 2019-2025 du PAPI contenant un principe de garantie d'emprunts à la hauteur des investissements réalisés pour le compte de la CAB.

Par courrier en date du 6 mai 2020, le SYMSAGEB a sollicité la CAB pour garantir l'emprunt correspondant à la mise en œuvre du PAPI pour 2020, conformément à l'article 8 de la convention pluriannuelle.

Celle-ci est sollicitée pour toute la durée du prêt et jusqu'à son complet remboursement. Elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Au cas où le SYMSAGEB ne s'acquitterait pas pour quelque motif que ce soit des sommes dues par lui, aux échéances convenues, ou des intérêts, ou des frais accessoires qu'il aurait encourus, la CAB s'engage à effectuer le paiement en lieu et place du SYMSAGEB à hauteur de sa garantie sur simple demande de l'établissement prêteur.

Les caractéristiques de l'emprunt à garantir sont les suivantes :

- Montant du prêt : 426 234 €
- Date limite de mobilisation des fonds : 26 septembre 2020
- Durée: 20 ans
- Amortissement : échéances constantes
- Périodicité : annuelle
- Base : 30/360
- Taux fixe : 1%
- Frais de dossier : 426 €
- Frais de prise de garantie : 96 €
- Remboursement anticipé du capital : possible, partiellement ou totalement, à chaque échéance, moyennant une indemnité de 3% du capital remboursé par anticipation et une indemnité de réemploi.

Dans le prévisionnel d'emprunts des montants d'opérations PAPI de la convention pluriannuelle de financement, la part correspondant aux investissements sur le territoire de la CAB s'élève à 79,6% de cet emprunt soit 339 463 €. L'autre part de la garantie sollicitée est couverte solidairement par la Communauté de communes de Desvres-Samer et la Communauté de communes de La Terre des deux caps.

Il est donc proposé de garantir l'emprunt pour les opérations d'investissement du PAPI à hauteur de 339 463 € (79,6 % du capital emprunté) identifié au prévisionnel. S'agissant d'un opérateur public, il n'y a pas d'obstacle à la garantie à 100% par des collectivités locales sans application des ratios prudentiels dits ratios Galland.

Le CONSEIL décide :

- **d'accepter le principe d'une garantie d'emprunt au SYMSAGEB de 79,6% d'un emprunt de 426 234€ (durée 20 ans et taux de 1%) soit 339 463 € pour le besoin de financement du PAPI en 2020;**
- **d'autoriser le Président à signer la caution du contrat de prêt et les documents afférents à la garantie d'emprunt.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Loup LESAFFRE

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 18 JUIN 2020
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne

Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Christian BALY - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

Était absent :

Pascale LEBON - Saint Martin-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Patricia DUHAMEL

FINANCES

N° 22C_18_06_2020

TARIF POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DES AGENTS DE LA CAB

Au regard de la réouverture progressive des établissements scolaires à compter du 11 mai 2020, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a souhaité proposer un accueil aux enfants des agents de la CAB pour permettre un accompagnement complémentaire au dispositif de l'Éducation Nationale.

L'accueil se fait à l'école de musique de Saint-Martin Boulogne, il s'adresse aux enfants âgés de deux ans à quinze ans.

Le tarif unitaire proposé s'élève à 3 € par enfant par demi-journée d'accueil. La facturation sera établie a posteriori chaque mois par l'émission d'un titre de recette auprès de l'agent concerné sur la base du planning d'accueil.

Le CONSEIL décide :

-de fixer à 3 € par enfant par demi-journée le tarif relatif à l'accueil des enfants des agents de la CAB.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Loup LESAFFRE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 18 JUIN 2020
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne

Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Christian BALY - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

Était absent :

Pascale LEBON - Saint Martin-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Patricia DUHAMEL

FINANCES

N° 23C_18_06_2020

CRISE SANITAIRE COVID 19 - PARTICIPATION DES COMMUNES AUX ACHATS DE MASQUES LAVABLES

En perspective du déconfinement, l'État a recommandé le port du masque tissus pour la population. Cette protection, facultative dans l'espace public, est devenue une obligation dans les transports publics.

Compte tenu des tensions sur la production, et de l'intérêt à massifier les achats, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a négocié l'achat de 180 000 masques tissus pour équiper une partie de ses agents et permettre aux communes de doter leurs habitants.

L'État ayant annoncé une participation de 50% sur les achats de masques tissus sur la base d'un prix plafond de 2 € TTC, il est proposé de partager la charge résiduelle entre la CAB et les communes.

Le prix moyen du masque étant de 3,28 € TTC (taux de TVA à 5,5%), le soutien de l'État ne dépassera pas 1 € TTC par unité, il demeurera à charge des communes 1,14 € TTC par masque, à parité avec la participation de la CAB.

Le CONSEIL décide :

Sur la base du tableau joint en annexe :

- de fixer la participation des communes à 1,14 € TTC par masque ;
- d'émettre les titres de recette à destination des communes sur la base du tableau joint et de l'attestation signée de livraison des masques distribués.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Loup LESAFFRE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

III

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT du 23 juin 2020

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 18 octobre 2018 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour créer, modifier et clôturer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,

Vu l'arrêté réglementaire du 01 juin 2018 portant délégation de fonction à Monsieur Jean-Loup LESAFFRE 1er Vice-Président,

Vu la décision du 09 juillet 2018 instituant une régie de recettes « Webenchères »,

Vu l'avis conforme de Monsieur le Trésorier Municipal sous le contrôle duquel fonctionnent les régies municipales,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : La modification de l'article 6 de l'acte de création de la régie en fixant le montant de l'encaisse globale que le régisseur est autorisé à conserver à 20 000 euros (vingt mille euros).

Article 2 : Les autres articles restent inchangés.

Article 3 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil Communautaire.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 23/06/2020

Jean-Loup LESAFFRE
Le Vice-Président

Transmise au contrôle de légalité le : 23/06/2020

Publiée le :



Communauté d'agglomération du Boulonnais

1 Boulevard du Bassin Napoléon BP 755
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Téléphone : 03/21/10/36/36

e-mail : ebutelle@agglo-boulonnais.fr

Site : www.agglo-boulonnais.fr